

REGLEMENTATION

LES COMPOSANTS KP1

Les composants KP1 sont fabriqués dans les usines à partir d'équipements spécifiques, par un personnel qualifié.

Le savoir faire industriel, résultant de plusieurs décennies d'expérience, permet une meilleure maîtrise des paramètres de production.

Le système de contrôle interne, généralement supervisé par un organisme extérieur, garantit la qualité des produits. Ceux-ci font l'objet de contrôles aux différents stades de leur fabrication : contrôles des matières premières, contrôles en cours de production, contrôles sur produits finis.

L'emploi quotidien de compositions béton soigneusement mises au point, leur suivi continu, réduisent les incertitudes quant à l'atteinte de leurs caractéristiques à long terme.

Ces particularités justifient l'utilisation de méthodes de dimensionnement appropriées, tirant avantage des performances de ces composants et les rendant, de ce fait, plus économiques.

Les coefficients de sécurité définis pour le dimensionnement des techniques traditionnelles peuvent donc être abaissés, l'ouvrage conservant un niveau de sécurité au moins équivalent.



RÉFÉRENTIELS

Les référentiels utilisés pour la justification des produits sont, dans l'ordre de priorité :

- L'Avis Technique du procédé qui fournit les règles de calcul spécifiques ;
- Les "Cahiers des Prescriptions Techniques" (dit CPT) auquel renvoie usuellement l'Avis Technique pour la partie commune à l'ensemble des produits de même famille ;
- Les règles traditionnelles BAEL 91 et BPEL 91, le DTU Feu Béton (NF P 92-701), les normes sismiques NF P 06-013 (dites règles PS92) et NF P 06-014 (dites règles PSMI89 révisées 92), les nouvelles règles sismiques.

Certains produits (prélinteaux, poteaux, poutres) sont actuellement soumis au marquage CE.

Les actions prises en compte sur les ouvrages sont identiques à celles adoptées pour les systèmes constructifs traditionnels (NF P 06-001, NF P 06-004, NV65 révisées, N84 modifiées 95)...

Les bureaux d'études des usines KP1 disposent de logiciels performants, développés par le service recherche et développement, mettant en œuvre ces méthodes de dimensionnement particulières. Ils prennent en compte les dernières évolutions réglementaires relatives aux bétons de haute performance.

À partir de la définition par le bureau d'études du chantier, des actions agissant sur les composants (charges verticales, contreventement, sollicitations dues au séisme, aux variations de température ou au comportement différé du béton), les techniciens KP1 établissent un "plan de préconisation de pose" des composants.

Ce plan précise les caractéristiques géométriques des éléments, les conditions d'étalement lors de la mise en œuvre, la position des inserts, les ferrallages complémentaires à mettre en place sur le chantier.

Il est soumis pour approbation, avant mise en fabrication, aux acteurs de la construction. Il peut éventuellement être complété ou adapté par le bureau d'études du chantier pour tenir compte, par exemple, de renforcements localisés relatifs à la stabilité d'ensemble.

